

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

Le vingt neuf février deux mille seize à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT

Etaient présents : M PICHOUX – BUAN – Mmes LESAGE- GORIAUX (adjoints) – Mme NOURRISSON – M GLOAGUEN (conseillers délégués) – Mmes REBILLARD-MAURY- DE LA VILLEON – GOUDE VENIEN – BOSSARD JAQUET- Ms MOUCHOUX REBILLARD – RIALLAND

Absent excusé : REMONTE F.

Procuration : M REMONTE Frédéric a donné procuration à Mme LESAGE Carine

Date de la convocation : 22/02/216

RENCONTRE AUDIAR

Mmes LEFOUR ET BERNARD sont venues présenter la phase 2 du diagnostic fait auprès des associations, des personnes ressources (élus, personnel, directrices d'école).

Les besoins essentiels en matière scolaire, jeunesse, personnes âgées et associations ont été relevés. En 2013 1243 habitants avec une prospection d'ici 2020 à 1300, 1350 habitants lance la réflexion sur les équipements existants et leur devenir.

Les équipements actuels sont satisfaisant dans l'ensemble à court terme, leur entretien et devenir est à projeter. Dans les communes environnantes existent également des équipements qui peuvent être mutualisés. Pour les jeunes envisager des animations sur l'espace public à moindre coût, les animations garçons, filles doivent être envisagées afin de ne pas cibler que les garçons mais rendre attractif les équipements auprès des filles.

Une réflexion sur la restauration scolaire avec cuisine centrale est à faire avec les communes environnantes : projet à Romillé ? Quels seront les besoins à l'avenir en classe dans les deux écoles : ouverture de classe, réaménagement des locaux...

Zac centre bourg

Une première rencontre avec le cabinet TERRITOIRE a été organisée. Le Cabinet propose d'aller voir des exemples de ZAC réalisés dans les communes proches : la Chapelle Thouarault , la Chapelle des Fougeretz et Chevaigné.

Délibération N° 2016-02/02-01

Approbation du compte-rendu du 1^{er} février 2016

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 1^{er} février 2016 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 1^{er} février 2016.

Délibération N° 2016-02-/2-02

Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Jean-Marc BUAN, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Jean-Marc BUAN, secrétaire de séance.**

Délibération N° 2016-2/2-03**Approbation du Compte Administratif du budget communal 2015**

Sous la présidence de Monsieur Patrick PICHOUX, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	872 556.89 €
Recettes	1 118 791.77 €

Excédent de clôture : 246 234.88 €

Investissement

Dépenses	409 318.36 €
Recettes	491 255.35 €

Excédent de clôture 81 936.99 €

Hors de la présence de Monsieur Pascal PINAULT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2015

Délibération N° 2016-02/2-04**Approbation du compte de gestion 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par vote à mainlevée

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération N° 2016-02/2-05**Convention RENNES METROPOLE achat foncier rue du Lavoir**

A notre demande, Rennes métropole a acquis l'ancien bâtiment agricole appartenant à M et Mme PIEDVACHE pour la somme de 100 000 €. La convention de mise en réserve de ce bâti et la parcelle attenante n° 938 à la commune est présentée au Conseil Municipal.

Les différents articles de la convention sont présentés, soit :

- La gestion du bien par Rennes métropole.

La commune pourra disposer du bien comme elle l'entend : occupation des locaux, mise en location à titre précaire. Elle devra assurer la gestion du bien, prendre en charge tous les travaux nécessaires à sa mise en conformité, maintenance, amélioration, mise en sécurité et éventuellement démolition et dépollution.

- Durée de la convention

La convention est établie pour une durée de 5 ans et pourra être reconduite 5 autres années.

La commune s'engage à lancer une étude urbaine et de faisabilité économique de ce bien dans un délai de deux ans.

- Frais annexes

La commune devra assurer le bien pour le compte de Rennes métropole et remboursera chaque année la somme de 365 € correspondant à la contribution annuelle calculée sur le prix d'acquisition ainsi que les impôts fonciers correspondants.

- Rétrocession du bien

La commune s'engage à affecter cette propriété conformément aux objectifs définis au moment de l'acquisition et s'engage à racheter ou faire racheter par un organisme ou un concessionnaire qu'elle aura désigné cette propriété au prix d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition et ainsi qu'aux éventuelles dépenses supportées par Rennes Métropole.

Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise en réserve présentée.

Autorise le Maire à signer la convention présentée.

Délibération N° 2016-02-/2-06**CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

Le montant des charges de fonctionnement de l'école publique calculé à partir du compte administratif 2015, est présenté au conseil municipal :

Charges directes de fonctionnement 38 278.08 €

Charges de personnel 103 684.82 €

Le nombre d'élèves scolarisés à l'école s'élève à 209 dont 79 maternelles et 130 élèves en primaire.

Le Coût par élève se répartit comme suit :

- En maternelle : 1 236 €

- Coût en primaire : 455 €

Un avenant à la convention établie en 2015 va être proposé aux communes de St Briec des Iffs, les Iffs et Saint Gondran concernant leur participation aux charges de fonctionnement pour l'année 2016 sur ces bases de coût par élève.

Après délibération :

Le Conseil Municipal valide ce coût par élève soit

Maternelle : 1 236 €

Primaire : 455 €

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant qui est proposé et le transmettre aux communes dont les enfants sont scolarisés sur notre commune.

Délibération N° 2016-02/2-07**Charges de fonctionnement de l'école privée**

Mme REBILLARD Valérie, intéressée par cette affaire s'abstient.

Le coût des charges de l'école publique (hormis coût des intérêts de la dette), base de calcul de la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée est présenté au Conseil Municipal.

- Coût élève en maternelle : 1 223 €
- Coût élève en primaire : 442 €

Le nombre d'enfants scolarisés au sein du RPI domiciliés à la Chapelle Chaussée se répartit comme suit :

20 maternelles x 1 223 €	=	24 460 €
19 primaires x 442 €	=	8 398 €
Soit		32 858 €

Les subventions facultatives attribuées à l'école privée se répartissent comme suit

Arbre de Noël : 8.50 €/élève scolarisé à la Chapelle Chaussée au 1^{er} janvier 2016 : 60 élèves
Sortie de fin d'année : 200 €/classe x 2 classes

Soit charges de fonctionnement attribuées à l'école privée pour l'année 2016

Charges de fonctionnement 32 858 €
Subventions facultatives 910 €

Soit un crédit affecté à l'école privée pour l'année 2016 de 33 768 € (versé à l'A.E.P.E.C.)

Délibération N° 2016-02/2-08
Subventions 2016

La commission sport et animation présente les propositions de subventions communales pour l'année 2016 :

Nom de l'association	Subvention attribuée
Comité des fêtes	800 €
Gymnastique	230 €
Volley Ball (ass. Avenir Club Langan-la Chapelle Chaussée)	600 €
CATM	200 €
Club de la Bonne Humeur	250 €
La Chapelle enjouée	500 €
La Chapelle Bien Chaussée	500 €
ACCA	450 €
Association Parents d'Elèves Ecole du Chemin Neuf	700 €
Bibliothèque scolaire achat livres (versé à l'APE)	1 000 €
A.P.E.L. Ecole Privée	250 €
Foot Ball Club (association Chapelle Chaussée Entente Foot-Ball)	700 €
Association Culture et Patrimoine	800 €
Déclic Association	3 324 €

Le Conseil Municipal
Approuve les subventions communales 2016.

Délibération N° 2016-02/2-09
CLIC NOROIT

Monsieur le Maire propose d'adhérer au CLIC NOROIT dont le siège est à Montgermont, qui est un service de proximité, d'accueil, d'information, d'orientation et de soutien destiné aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes en situation d'handicap.

Cet établissement ne cesse de se développer en mettant l'accent sur plusieurs points : l'amélioration de l'accessibilité, du service aux usagers, de nombreuses actions collectives d'information et de prévention à l'échelle du territoire et une meilleure coordination des acteurs de la gérontologie et du handicap de la couronne rennaise nord-ouest.

Une subvention d'un montant de 374.70 € est sollicitée au titre de l'année 2016.

Après délibération considérant l'intérêt du service proposé le Conseil Municipal décide d'adhérer à CLIC NOROIT pour un montant de 374.70 €

Délibération N° 2016-02/2-10 SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ECOLES

Mme LESAGE Adjointe aux affaires enfance, jeunesse propose d'attribuer les subventions suivantes aux écoles

- Arbre de Noël : **8,50 € par élève**

Soit école publique 209 élèves x 8.50 € = 1776.50€

- Sortie de fin d'année scolaire **200 €/classe**

Soit école publique 200 € x 8 classes = 1 600 €

- Voyage scolaire **50 € par enfant** de la commune participant au voyage scolaire organisé en 2016, soit

Ecole publique du Chemin Neuf séjour en Vendée

54 élèves x 50 € = 2 700 €

Ecole privée de Bécherel : classe de découverte dans la Manche

6 élèves x 50 € = 300 €

Mme REBILLARD Valérie, intéressée par cette affaire s'abstient de voter

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les propositions de subventions attribuées aux écoles

Dit que les aides attribuées à l'école publique seront versées à l'APEP

Que l'aide au voyage à l'école privée de Bécherel sera versée à l'AEPEC -OGEC

Longaulnay.

Délibération N° 2016-02/2-11 Commune de Bécherel, part communale 2015 sur fonctionnement maison du développement

Dans le cadre de la dissolution de la Communauté de communes du Pays de Bécherel, le bâtiment situé 2 rue de la Libération (ex maison du Développement) a été transféré avec la dette liée à la commune de Bécherel. La délibération du 16 mai 2013 (38/2013) prise par le Conseil Communautaire prévoit que ce bien reste commun aux 10 communes membres de l'ex Communauté de Communes du Pays de Bécherel jusqu'à sa vente. Lorsque la vente sera opérée, chaque commune recevra une partie du prix de vente (en fonction de la clé principale de répartition) diminuée proportionnellement des sommes engagées par la commune de Bécherel à compter du 1^{er} janvier 2014. Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 2 mars 2015, la commune de la Chapelle Chaussée avait validé la clé de répartition proposée à savoir :

Communes	Clé de répartition
BECHEREL	9,20%
CARDROC	4,10%
IRODOUER	12,9%
La CHAPELLE CHAUSSEE	7,9%

LANGAN	5,80%
LES IFFS	2,10 %
MINIAC SOUS BECHEREL	5,9%
ROMILLE	31%
SAINT BRIEUC DES IFFS	2,5%
SAINT PERN	18,6%
TOTAL	100%

Cette année la répartition des dépenses engagées en 2015 se répartissent comme suit :

Communes	Clé de répartition	TOTAL PAR COMMUNE
BECHEREL	9,20%	943.99 €
CARDROC	4,10%	420.69 €
IRODOUER	12,9%	1 323.63 €
La CHAPELLE CHAUSSEE	7,9%	810.60 €
LANGAN	5,80%	595.12 €
LES IFFS	2,10 %	215.48 €
MINIAC SOUS BECHEREL	5,9%	605.38 €
ROMILLE	31%	3 180.82 €
SAINT BRIEUC DES IFFS	2,5%	256.52 €
SAINT PERN	18,6%	1 908.49 €
TOTAL	100%	10 260.72 €

Le Conseil Municipal après délibération, valide la prise en charge des dépenses engagées par la commune de Bécherel pour l'année 2015 soit 810.60 €

1. DEMANCHE GEVEZE : repas cantine hors communes

La commune de Gévezé souhaite que la commune participe aux frais de cantine municipale pour les élèves scolarisés à Gévezé (actuellement un élève à l'école privée). Elle applique un tarif préférentiel aux enfants de la commune et souhaite faire la même chose pour les hors-commune sous réserve d'une participation communale. La commune de la Chapelle Chaussée organisant déjà tous les services auprès de la population refuse de prendre en charge une partie du prix du repas à la cantine municipale.

Délibération N° 2016-02/2-12

Création poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

M le Maire fait part de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 janvier 2016 sur l'avancement de grade de l'adjoint technique 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

M le Maire au vu de l'ancienneté de l'agent technique territorial dans son poste, propose de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de nommer l'agent technique sur ce poste.

Après délibération le Conseil Municipal

Décide la création du poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 15 mars 2016.

Donne pouvoir au Maire pour nommer l'agent bénéficiaire de cet avancement de grade sur ce poste.

Délibération N° 2016-02/2-13

TABLEAU DES EFFECTIFS

Du fait de la création de poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en 2016 soit

Date de la délibération	Grade	Cat	Mission	Statut	Temps de travail	agent
-------------------------	-------	-----	---------	--------	------------------	-------

29/02/2016						
	Attaché territorial	A	Secrétariat de mairie – DGS	T	35	GAUVIN Brigitte
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Agent d'accueil mairie et agence postale	T	31H30	BERHAULT Fabienne
	Adjoint Technique de 1ere classe	C	Responsible Service cantine-entretien des locaux	T	23h43	VASSAL MONIQUE
	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	C	Entretien des locaux (cantine-école) service	T	22	BLANCHARD Françoise
	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	C	Entretien des locaux (cantine-école) service	T	19H30	BOURSAULT Renée
	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	C	Entretien des locaux (cantine-école) service	T	18H80	LEBRETON Lydie

	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	C	Service cantine et surveillance Et accueil agence postale	N T	7	ROUAULT Virginie
	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	C	Service cantine et surveillance	N T	7	COLLIN Julien
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	ATSEM école et service cantine	T	29H60	GUILLEMER Nicole
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	ATSEM et service cantine	T	29H60	PICHON Annaïck
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	ATSEM et service cantine	T	29H60	FORESTIER Dorothee
	Adjoint d'animation	C	Encadrement des T A P	N T	5H00	PORTES Béatrice
	Adjoint d'animation	C	Encadrement des T A P	N T	4H50	LACORE Valérie
	Adjoint technique de	C	Entretien voirie –	T	35	GUERIN Loïc

	1 ^{ère} classe		espaces verts bâtiments communaux			
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	Entretien voirie – espaces verts bâtiments communaux	S	35	COUDRAY Olivier
	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	C	Responsable bibliothèque municipale et scolaire – Encadrement des T A P	T	35	LEGER Nicolas

Le Conseil municipal :

- Approuve le tableau des effectifs présentés mis à jour.

<p>Délibération N° 2016-02/2-14 Motion de soutien des agriculteurs</p>

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations. L'AMF 35 consciente de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire notamment sur les communes d'Ille et Vilaine, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Le Conseil Municipal après délibération :

- Soutient cette motion en faveur des agriculteurs présentée par l'AMF 35.
- Soutient les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

QUESTIONS DIVERSES

Le centre éducatif fermé de Gévezé a contacté M le Maire pour conventionner avec la commune afin de trouver des lieux de stages pour les jeunes du centre. Ces jeunes feraient des travaux sur la voirie, espaces verts encadrés par des animateurs du centre.

Comice agricole

La suppression du canton de Bécherel a relancé le devenir du comice agricole. Une première réunion a été organisée à Irodouer en présence de Michel Mouchoux Rebillard, représentant la commune. La commune se rallierait à Montauban pour l'organisation du prochain comice qui devrait avoir lieu en 2017 à Irodouer.

Embellissement du bourg

Laure de la Villéon propose de relancer cette animation en 2016 dans l'agglomération, le centre social a de son côté lancé une récolte de plants et boutures qui seront replantés dans les massifs communaux. Un projet de « grainothèque » est envisagé à l'afel.

Ouverture d'une classe

La classe préfabriquée devra être rénovée du fait de l'ouverture d'une 9^{ème} classe à la rentrée. Des devis vont être demandés.

Travaux rue du Lavoir

L'Entreprise LEHAGRE va finir les enrobés sentier des écoliers. Les clôtures et massifs vont être prochainement réalisés.

Echo : réunion le 16 mars – conseil municipal le 31 mars – commission finances : le 24 mars – commission restauration scolaire le 23 mars